

16.2 Innovation

Parmi les sociétés marchandes de 10 salariés ou plus implantées en France et faisant partie du champ de l'**enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2016**, 51 % ont innové au cours des années 2014 à 2016, soit 3 points de plus qu'au cours de la période 2012-2014. Les **innovations technologiques** concernent 33 % des sociétés et correspondent à des innovations en produits ou en procédés. Directement liées à la production, elles constituent le cœur de l'innovation. Un quart des sociétés (24 %) ont innové en procédés et un cinquième (20 %) ont introduit un nouveau produit. Pour 68 % de ces dernières, ce produit était nouveau sur au moins un de leurs marchés et pour 17 %, il était même nouveau sur le marché mondial. Des **innovations non technologiques** relatives aux modes d'organisation ont été développées par 34 % des sociétés et des innovations non technologiques en marketing par 27 % des sociétés.

L'information-communication reste le premier secteur en matière d'**innovation** avec un taux de **sociétés innovantes** de 73 % entre 2014 et 2016. L'industrie et les activités spécialisés, scientifiques et techniques se partagent la deuxième place avec 59 % de sociétés innovantes. La part de sociétés innovantes augmente avec leur taille : 48 % parmi les sociétés de 10 à 49 salariés, contre 76 % parmi celles de 250 salariés ou plus. Elle est également plus élevée parmi les sociétés appartenant à un groupe : 57 %, contre 47 % pour les sociétés indépendantes. Néanmoins, ces dernières ont eu une dynamique plus forte avec une augmentation de la part des sociétés

innovantes de 4 points, réduisant ainsi l'écart avec les sociétés appartenant à un groupe à 10 points (*versus* 13 points sur la période 2012-2014).

Le chiffre d'affaires lié à la vente de produits nouveaux, pour le marché ou pour la société, représente 30 % du chiffre d'affaires des sociétés innovantes en produits. Les dépenses liées aux activités d'innovation représentent 7 % du chiffre d'affaires des sociétés technologiquement innovantes.

En 2018, 16 222 demandes de **brevets** sont **déposées** à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) (- 0,2 % par rapport à 2017) et 95 419 premiers dépôts de **marques**, soit un chiffre record pour l'institut, représentant une hausse de 5,5 % par rapport à 2017. Le nombre de dessins et modèles déposés continue de baisser (- 14 %).

En 2018, les quatre premières places du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI sont inchangées pour la troisième année consécutive. Le groupe Valeo reste à la première place avec 1 355 demandes de brevets publiées. Le groupe PSA est au deuxième rang. La troisième place est occupée par Safran. Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) conserve la quatrième place. La concentration du nombre de demandes de brevets publiées est de plus en plus forte. En 2018, les 50 premiers déposants représentent pour la première fois plus de la moitié des demandes publiées, avec 52,3 % contre 44,4 % en 2008. Cette progression est portée uniquement par les 20 premiers déposants. ■

Définitions

Brevet : dispositif protégeant une innovation technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une solution technique à un problème technique donné. Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexe.

Société innovante : conformément à la définition européenne, sont considérées comme innovantes les sociétés (constituées dans cette enquête par les unités légales) qui ont introduit un changement significatif ou une nouveauté dans au moins une des quatre catégories d'innovation possibles (produits, procédés, organisation, marketing) ou qui ont entrepris des activités d'innovation, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation sur la période de référence.

Capital-innovation, dépôt de brevet, enquête communautaire sur l'innovation (CIS), innovation, innovation non technologique, innovation technologique, marque, propriété intellectuelle, protection de la propriété industrielle, unité légale : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, édition 2019.
- « Le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2018 », *statistiques INPI*, avril 2019.
- « La moitié des sociétés procèdent à des innovations », *Insee Première* n° 1709, septembre 2018.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Poids de l'innovation par secteur d'activité entre 2014 et 2016

en % du nombre total de sociétés

	Innovations technologiques			Innovations non technologiques		Tous types d'innovation
	Ensemble	dont produits	dont procédés	dont organisation	dont marketing	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	48	30	34	39	26	59
Construction	21	9	16	28	16	40
Commerce de gros, de détail, réparation d'automobiles et de motocycles	26	14	18	32	30	47
Transports et entreposage	27	15	21	31	19	44
Hébergement et restauration	25	14	18	26	35	46
Information et communication	63	52	42	49	43	73
Activités financières et d'assurance ¹	37	27	25	41	33	53
Activités immobilières	32	18	23	39	34	53
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	42	27	29	43	29	59
Activités de services administratifs et de soutien	26	13	19	33	25	46
Ensemble	33	20	24	34	27	51

1. Le secteur « Activités financières et d'assurance » prend en compte les *holdings* financières.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France, divisions 05 à 81 de la NAF rév. 2 sauf 75.

Lecture : entre 2014 et 2016, 51 % des sociétés sont innovantes au sens large, 20 % sont innovantes en produits et 24 % en procédés. Une même société peut cumuler plusieurs innovations et plusieurs types d'innovation. Note : les intitulés des secteurs d'activité respectent les sections de la NAF rév. 2.

Source : Insee, enquête innovation (CIS) 2016.

Dépôts de brevets, marques, dessins et modèles par la voie nationale

	2010	2018	18/17 en %
Dépôts de brevets	16 580	16 221	- 0,2
Personnes morales	13 940	14 423	1,6
Personnes physiques	2 640	1 798	- 12,2
Dépôts de marques	124 110	129 214	5,8
Premiers dépôts de marques	91 928	95 419	5,5
Renouvellements de marques	32 182	33 795	6,7
Dessins et modèles déposés	80 352	35 126	- 13,9
Procédure normale	16 653	9 892	- 5,6
Procédure simplifiée	63 699	25 234	- 16,8

Source : INPI, observatoire propriété individuelle, novembre 2019.

Principaux déposants de brevets publiés en 2018

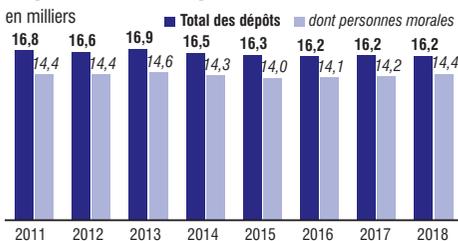
Rang		Brevets publiés
1	Groupe Valeo	1 355
2	Groupe PSA	1 074
3	Safran	783
4	CEA ¹	674
5	Groupe Renault	453
6	CNRS	401
7	Michelin	332
8	Airbus	317
9	L'Oréal	269
10	Thales	243

1. Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

Note : les demandes de brevets publiées en 2018 ont été déposées entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017.

Source : INPI.

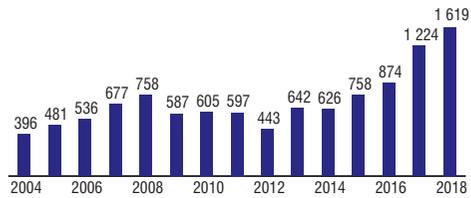
Dépôts de brevets par la voie nationale



Source : INPI, octobre 2019

Montant des fonds investis dans le capital-innovation

en millions d'euros



Source : Afic / Grant Thornton.

Demandes de brevets déposées auprès de l'Office européen des brevets

	2009	2014	2018
Allemagne	25 118	25 633	26 734
Autriche	1 496	1 964	2 292
Belgique	1 629	1 927	2 360
Bulgarie	19	34	32
Chypre	42	44	51
Croatie	20	12	14
Danemark	1 477	1 983	2 390
Espagne	1 255	1 471	1 776
Estonie	32	38	46
Finlande	1 413	2 182	1 728
France	8 974	10 614	10 317
Grèce	102	95	120
Hongrie	116	114	120
Irlande	622	622	801
Italie	3 879	3 649	4 399
Lettonie	49	8	12
Lituanie	13	24	37
Luxembourg	364	454	455
Malte	61	62	51
Pays-Bas	6 694	6 874	7 140
Pologne	174	482	534
Portugal	113	113	220
Rép. tchèque	135	167	242
Roumanie	16	28	47
Royaume-Uni	4 801	4 764	5 736
Slovaquie	26	26	50
Slovénie	115	125	99
Suède	3 147	3 873	4 050
UE	61 902	67 382	71 853

Source : Office européen des brevets.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard